République française
Département de l'Aude

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 011-200035707-20250624-DEL_24062025_04-DE

folio 2025-117

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 24/06/2025

DEL-24062025-04

Date de convocation : 17/06/2025

Nombre de conseillers :
- **en exercice: 62**
- **présents: 32**
- **procurations: 8**
- **votants: 40**

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Ribouisse, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

PRESENTS : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Michel GALANT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Bernard OLIVIER, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Thierry CADENAT par Brice ASENSIO, Florian GRIMMONPRE par Jérôme DARFEUILLE, Jean-François IMBERT par Bernard BREIL, Maryse LALA LAFFONT par Bernard OLIVIER, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Jean-Claude MARTY par André VIOLA, Alain ROUQUET par Denis JUIN, Florence SCIAU par Estelle VILLESPY.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Adoption d'une convention avec la Région Occitanie – attribution d'aides Leader

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant que le PETR du Lauragais propose aux 4 communautés de communes qui le composent, la signature d'une convention entre la Région, le GAL et les 4 EPCI pour la mise en place d'aides économiques dans le cadre spécifique des aides LEADER,

Il est ainsi précisé en article 1 : « Dans le cadre exclusif des contreparties LEADER, les structures intercommunales décident de participer au soutien des entreprises de leur propre territoire, spécifiquement dans le domaine économique. L'instruction de la demande de participation de chaque structure intercommunale est assurée par les services de la structure intercommunale en application des dispositifs régionaux. La structure intercommunale procèdera à l'information systématique de la Région à chaque attribution d'aide. »

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 011-200035707-20250624-DEL_24062025_04-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de convention présenté.

AUTORISE le Président à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

